

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS										
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus									
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 52	PARIS. — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 17	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	11 ^h 30	9 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10		
Mercure.	6 ^h 41	1 ^h 14	6 ^h 19	— Erypres.	3	9 ^h 30	7 ^h 30	Sept-Ponts.	4 ^h 53	11 ^h 17	5 ^h 37	BORDEAUX.	7 ^h 25	10 ^h 35	4 ^h 40	Cabessut, halte	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 18	Lamadaine.	7 ^h 56	11 ^h 44	5 ^h 21		
Parnac.	6 ^h 54	1 ^h 26	6 ^h 19	BORDEAUX.	5 ^h 45	9 ^h 30	3 ^h 15	Cleures.	5 ^h 11	11 ^h 29	5 ^h 57	Arcambal.	8	11 ^h 54	5 ^h 23	Toirac.	8	10	12	8	10	12	8		
Luzach.	7	1 ^h 34	6 ^h 23	M. Libos. — D.	8	9 ^h 30	8 ^h 55	Lalhenque.	5 ^h 20	11 ^h 39	6 ^h 11	Vers.	8	11 ^h 55	5 ^h 38	Montbrun, hal.	8	11	12	8	10	12	8		
Castelfranc.	7 ^h 13	1 ^h 47	6 ^h 44	Famel.	8	9 ^h 30	8 ^h 55	Montpezat.	5 ^h 31	11 ^h 53	6 ^h 25	Saint-Géry.	8	12	18	5 ^h 44	Cajarc.	8	11	12	8	10	12	8	
Puy-l'Évêque.	7 ^h 31	1 ^h 59	6 ^h 58	Sourac-Touac.	9	9 ^h 30	8 ^h 48	Borredon.	5 ^h 45	11 ^h 6	6 ^h 42	Conduché.	8	12	18	5 ^h 44	Calvignac, hal.	8	11	12	8	10	12	8	
Duravel.	7 ^h 43	2 ^h 8	7 ^h 8	Duravel.	9	9 ^h 30	9 ^h 10	Albias.	5 ^h 55	12 ^h 16	6 ^h 56	St-Cirq, halte.	8	12	18	5 ^h 44	Saint-Géry.	8	11	12	8	10	12	8	
Sourac-Toirac.	7 ^h 53	2 ^h 18	7 ^h 18	Puy-l'Évêque.	9	9 ^h 30	9 ^h 19	Réalville.	6	12	26	7	St-Martin-Lab.	8	12	18	5 ^h 44	Calvignac, hal.	9	11	12	8	10	12	8
Famel.	8	2	29	7	32	9	9	Foncuere.	6	13	24	7	Conduché.	9	11	12	8	Calvignac, hal.	9	11	12	8	10	12	8
M. Libos. — A.	8	13	2	35	7	39	4	Montauban. A.	6	39	1	7	Cajarc.	9	17	1	59	6	51	9	34	2	29	7	
BORDEAUX.	3	51	8	11	»	»	4	BORDEAUX.	10	40	6	05	Toirac.	9	44	2	39	7	1	9	44	2	46	7	
PARIS. — A.	11	46	4	18	»	40	4	TOULOUSE. A.	8	25	3	55	Lamadaine.	9	58	3	»	7	14	9	56	3	9	7	
													CAPDENAC. A.	10	14	3	27	7	27	10	6	3	20	7	

Cahors, le 29 Mars.

LA SITUATION EXTÉRIEURE

Le 90^e anniversaire de l'Empereur d'Allemagne a donné lieu, dans la presse, aux commentaires les plus pacifiques. Mais à peine avait-on fait ressortir l'importance des déclarations de l'Empereur Guillaume, exprimant son vif désir de terminer sa carrière au milieu de la paix, que ces espérances optimistes étaient légèrement contredites. On a pu lire dans plusieurs journaux que l'Allemagne, désireuse de manifester ses bons sentiments envers la France, allait participer à l'Exposition de 1889. Cette nouvelle a été démentie dès son apparition. Un journal officieux de Berlin s'est empressé de déclarer « que ni l'Empire, ni les Etats qui le composent, n'avaient songé à faire participer leur industrie à l'Exposition de Paris », et il ajoutait que les raisons qui ont été développées lors de la discussion des lois militaires, existaient toujours pour empêcher cette participation, sous quelque forme que ce soit.

Ces sentiments peu amicaux percent d'ailleurs en toute occasion. On ne peut pas jeter les yeux sur les journaux d'outre-Rhin sans y découvrir des accusations malveillantes contre notre pays. Nous venons de lire, dans la *Correspondance politique* de Vienne, une lettre venant de Berlin dans laquelle « le correspondant particulier allemand » expose, avec son hypocrisie habituelle, tous ses « motifs de crainte » et déclare que l'apaisement ne s'est fait dans l'esprit de ses compatriotes que par amour du vieil Empereur.

« Aujourd'hui comme auparavant, dit le

correspondant Berlinois, ce qui forme la pierre d'achoppement, c'est l'attitude de la France vis-à-vis du *statu quo* créé par la paix de Francfort.

« A Berlin, on regarde les manifestations de l'opinion publique en France, à l'occasion des élections de l'Alsace Lorraine, comme la preuve que le danger est loin d'être radicalement écarté. Ces manifestations n'ont pas échappé aux hommes d'Etat allemands. Reste à savoir si elles provoqueront des contre-manifestations allemandes. En tout cas, ce qu'on va voir, à très bref délai, ce sont des mesures rigoureuses en Alsace-Lorraine. Et, dans l'intérêt de la paix, il est à désirer qu'on se dise bien en France que toute tentative de s'ingérer dans cette question serait repoussée avec la plus grande énergie. »

Nous avons dénoncé assez souvent de pareils procédés de polémique pour n'avoir pas à en faire ressortir toute la fausseté. Mais ce qu'on peut conclure de l'attitude de la presse officieuse allemande, c'est que le moment n'est pas encore venu de se laisser aller à un optimisme exagéré et de croire que la paix est certaine depuis que les projets militaires du chancelier et de M. de Moltke ont été adoptés par le Reichstag.

**

LES MANIFESTATIONS ILLÉGALES

Un député radical socialiste, M. Antide Boyer, a jugé à propos de « questionner » M. le président du Conseil sur la mesure qui a été prise par le gouvernement, à l'égard du Conseil municipal de Marseille. On ne peut que féliciter M. Goblet de la déclaration qu'il a faite, jeudi, à la Chambre.

Un coup de sifflet aigre, retentissant, vibra sur le pont de la goélette... Le Parisien frappa du pied avec fureur. Son équipage gardait un profond silence.

Bientôt la goélette parut s'animer : des commandements sourds s'entre-croisèrent dans la nuit; le cabestan tourna sur lui-même avec un bruit sec et rapide. La chaîne de l'ancre, maillon par maillon, ronflait en montant, criait dans les écubiers. C'était un appareillage funèbre.

On voyait, par les sabords de son faux-pont, courir des torches, passer des sinistres visages. Sur le pont, au milieu de l'obscurité, on distinguait des hommes penchés sur le cabestan, tournant avec lui ainsi que des spectres. C'était comme une ronde de sabbat. Au-dessus de leurs têtes, d'autres ombres, des gabiers-fantômes couraient sur les baumes, allaient glissaient le long des mâts...

Le Parisien ne put s'empêcher de frémir de rage : l'ancre était levée; la goélette hissa ses énormes voiles, tourna sur elle-même avec la farouche balancement de l'oiseau de proie, et disparut bientôt dans les ténèbres.

Vingt fois, pendant l'appareillage, le Parisien eut l'idée de sauter dans un canot, de courir à bord de la frégate française pour dénoncer les bandits. Mais après tout, il était facile de se tromper : cette goélette pouvait bien n'être pas ce qu'il croyait. Comment prouver qu'elle ne faisait point la pêche au cachalot dans les archipels de l'Océanie ? En quelques minutes, mille projets lui passèrent par la tête. Cette chose blanche, de forme humaine, qu'un homme avait montée à bord, corroborait bien ses soupçons, mais ne prouvait

« Le fait visé par le décret de dissolution, a-t-il dit, n'est pas contestable... L'acte commis par le Conseil municipal de Marseille, c'est la glorification du 18 mars, de la Commune et des souvenirs qui s'y rattachent ; or, je le dis très hautement ici, au nom du gouvernement tout entier, une pareille glorification n'est pas seulement contraire à la Constitution et à l'ordre public, mais elle blesse les sentiments de la majorité des Français.

« Le gouvernement laisse à chacun le droit de penser à cet égard ce qui lui convient; mais ce qui ne saurait être toléré, c'est que des assemblées délibérantes, des corps élus dépositaires d'une part de la puissance publique, puissent se livrer impunément à de semblables manifestations. Il n'y a rien là qui touche à la liberté. J'ai toujours pensé, pour ma part, et tous vous pensez certainement avec moi que, sous le gouvernement républicain plus encore que sous tout autre régime, le souci de la liberté ne peut être séparé du respect de l'ordre et de la loi. Ce sont là des principes que le Conseil municipal de Marseille avait gravement méconnus, et que le gouvernement a cru nécessaire de rappeler.

« Et le gouvernement n'hésiterait pas à agir de même si de pareilles circonstances venaient à se reproduire. »

Nous avons tenu à reproduire textuellement ce passage de la réponse de M. Goblet à M. Antide Boyer ; ce passage fait le plus grand honneur à M. le président du Conseil. Nous regrettons que la Chambre n'ait pas cru devoir, à la suite de ce discours, transformer la question de M. Antide Boyer en interpellation. Elle aurait pu s'associer ainsi, par un ordre du jour motivé, à l'indi-

rien.

Il eût donné un doigt de sa main pour que le capitaine Brune fût là... Hélas ! il était loin de se douter que cette goélette enlevait à ce dernier l'objet le plus cher qu'il eût au monde.

Comme il se frappait le front de ses poings fermés, une voix bien connue retentit à ses oreilles. On l'appela par son nom.

— Le capitaine ! s'écria-t-il en courant à l'arrière.

Louis Brune immobile, les habits ruisselants, les cheveux en désordre, lui apparut dans tout son désespoir. Le maître d'équipage se jeta au devant de lui.

— Qu'avez-vous capitaine ? vous êtes d'une pâleur mortelle.

Brune, malgré la nuit, paraissait livide en effet. Voici ce qui est arrivé : depuis les falaises de la grève, où nous l'avions laissé dans un chapitre précédent, il avait couru jusqu'à la ville. Celle-ci était déserte; les crieurs de nuit, seuls, qui veillaient, le virent passer avec la rapidité de l'éclair. Un homme qui fuit, tête nue, et de la sorte ne doit être qu'un malfaiteur. Il se jetèrent à sa poursuite.

Le capitaine arriva sur la plage, le cœur bondissant, les dents serrées. Ses habits, trempés d'eau salée, fumaient sur son corps en sueur.

On le poursuivait... S'il était pris ses dernières espérances ! Perdre cette partie de la nuit c'était tout perdre, on ne l'aurait rendu à la liberté qu'après mille difficultés, au lever du soleil probablement.

gnation de M. Goblet et flétrir l'audacieuse manifestation de la municipalité de Marseille.

Le Conseil municipal de Paris n'avait pas hésité, la veille, à se livrer à une manifestation qui aurait dû dicter à la Chambre son devoir. Un de ses membres les plus écoutés, M. Vaillant, s'est fait l'apologiste de la Commune, et M. Longuet a proposé à ses collègues de déclarer « que, fidèle à la mémoire et aux traditions de la population qu'il représente à l'Hôtel-de-Ville, il protestait contre la dissolution du Conseil municipal de Marseille. » Ces deux anciens membres de la Commune n'ont rien appris, ni rien oublié depuis l'abominable insurrection de 1871. Lorsque la Chambre discutera la nouvelle loi sur l'organisation municipale de Paris, nous comptons qu'elle montrera plus nettement ses intentions que dans la journée de jeudi. Elle comprendra, après l'attitude du Conseil municipal de Paris, que le moment n'est pas venu de lui donner des pouvoirs plus étendus, dont le premier usage serait de se livrer à des manifestations non moins scandaleuses et plus effectives peut-être que celle qui a marqué la séance du 18 mars, à l'Hôtel-de-Ville de Marseille.

**

INFORMATIONS

La loi sur la contribution mobilière.

— La commission élue jeudi, pour examiner le projet sur la contribution mobilière, a décidé d'en finir au plus vite, avec la réforme proposée par M. Dauphin. Elle a nommé M. Jules Roche rapporteur, en lui donnant mandat de conclure au rejet d'un impôt nouveau qui ne satisfait décidément personne.

Le conseil des ministres s'est ému de cette déci-

Alors il se jeta à l'eau, gagna à la nage une baignoire mouillée à une petite distance de la plage leva son grappin, brisa le cadenas qui emprisonnait ses avirons, et se dirigea vers l'Étincelle.

Il était pris d'une horrible fatigue ; ses jambes, ayant perdu leur souplesse, semblaient être paralysées; les battements de son cœur l'étouffaient... Il arriva enfin à son bord, où sa pâleur et son visage bouleversé effrayèrent le maître d'équipage.

— Quatre hommes dans le canot ! dit le capitaine en tombant épuisé, sur le banc de quart.

En un clin d'œil l'ordre fut exécuté. Le Parisien remonta sur la dunette avec un pantalon, un caban, une chemise de laine et un verre de rhum.

— Buvez, capitaine, murmura-t-il, buvez cette liqueur, vous en avez besoin. Prenez aussi ces vêtements secs.

— Brune le remercia du regard, but la généreuse boisson et changea d'habillement. Une douce chaleur circula bientôt en lui. Ses yeux, un moment éteints, se rallumèrent. Il se sentit de nouvelles forces.

Le maître, debout, plein d'inquiétude, attendait avec impatience que le capitaine lui adressât la parole.

— Le canot est-il prêt ? lui demanda Brune.

— Oui, capitaine.

— Mais où courir ? continua celui-ci, comme se parlant à lui-même.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

20

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE X

SUR LE GAILLARD D'AVANT

La même histoire fut racontée de diverses manières... mais l'apparition d'un nouveau canot coupa court à la conversation, au grand désappointement du père Koalec lui-même, qui se réveillait pour narrer quelque chose d'inédit... assurait-il !

Par malheur, le maître d'équipage lui ferma la bouche avec un seul mot :

— Paix ! dit-il en montrant une embarcation qui ramait vers la Louve.

Elle accosta à tribord derrière. On pouvait y distinguer cinq hommes : deux montèrent à bord, le troisième resta debout sur l'avant, l'autre tint l'arrière du canot appliqué contre l'échelle du commandement; puis on vit le cinquième prendre dans ses bras quelque chose de blanc, qui avait une forme humaine, et monter à bord. Dix minutes après, l'embarcation était hissée aux bossoirs de la Louve.

— Mille tonnerres ! s'écria le Parisien, l'œil fixe, les bras tendus, c'est l'oiseau que les scélérats ont volé à son nid. Une pauvre fille, sans doute... et le feu du ciel ne les écrasera point !

sion, et il a résolu de demander à la Chambre d'ajourner son vote jusqu'à la reprise de la session qui suivra les vacances de Pâques. Le gouvernement espère ainsi gagner du temps, sans doute, pour permettre à M. Dauphin de préparer une combinaison financière plus acceptable que l'établissement de nouvelles taxes sur les loyers. Il veut aussi reculer autant que possible, le jour fatal, où le budget de M. Dauphin sera enterré par la Chambre.

Il ne faut pas s'y tromper cependant, et nous l'avons déjà expliqué, le budget de 1888, laborieusement élaboré par M. le ministre des finances, n'existe plus depuis que les députés ont manifesté leur hostilité à l'impôt sur les loyers; ils ont fait disparaître du même coup, 30 millions de recettes et préparé à l'avance un déficit qu'il ne sera pas facile de combler. La Chambre a voulu affirmer une fois de plus sa répugnance à créer des impôts nouveaux qui viendraient s'ajouter à ceux qui, déjà, pèsent lourdement sur les contribuables. Il est vrai que si elle reste opposée à toute aggravation de charges, elle n'hésite pas à accueillir les yeux fermés toutes les demandes de crédit, même les plus inutiles. C'est ainsi qu'elle a voté sans discussion, dans la séance de jeudi, le projet relatif à l'agrandissement du collège de France, soit une dépense évaluée à 10 millions et qui s'élèvera, suivant l'usage invariable en pareille matière, à 15 et peut-être à 20 millions.

Tous les hommes compétents sont d'accord pour reconnaître que c'est une folie de rebâtir de fond en comble le collège de France, et les savants n'ont jamais réclamé que la création d'un nouvel amphithéâtre et l'installation de laboratoires appropriés aux besoins de la science. Il est prouvé que 2 ou 3 millions, auraient amplement suffi, pour exécuter ces travaux. Mais ni le gouvernement ni la Chambre ne se sont arrêtés un instant à cette solution raisonnable.

Telle est la politique financière de la Chambre : elle consent à élargir le déficit, mais elle se refuse à le combler par des impôts nouveaux. Il faudra pourtant bien y recourir, jusqu'au jour qui n'arrivera jamais où le gouvernement et les députés se décideront à réduire les dépenses, et surtout les dépenses affectées aux bâtisses.

Quoiqu'il en soit, on peut prévoir que la discussion du budget de 1888, ne sera pas moins fertile en incidents de toute sorte que celle du budget de 1887. Et quand on songe que le budget de 1887, déposé en mars 1886 n'a pu être voté qu'en février 1887, on se demande avec inquiétude quand pourra être voté le budget de l'année prochaine.

Conspiration en Espagne

Madrid, 27 mars.

Depuis quelque temps, le ministre de l'intérieur était sur la trace d'une conspiration qui avait des ramifications en province; le ministre de la guerre était également avisé que des mouvements séditieux devaient se produire dans l'armée.

Dès qu'on eut des données plus certaines, les autorités judiciaires lancèrent des mandats d'arrêt contre un certain nombre de personnes et ordonnèrent des perquisitions domiciliaires.

Les personnes arrêtées ont été d'abord conduites à la préfecture, puis écroués à la prison cellulaire.

La population de Madrid n'a connu ces faits qu'après coup.

Le chiffre des arrestations opérées à Madrid est de onze; parmi elles on remarque un ancien fonctionnaire municipal, deux anciens fonctionnaires employés de la sûreté, le principal armurier et le garde-chasse du Palais-Royal.

Trente personnes, arrêtées en province, appartiennent aux classes moyennes.

On dit que la conspiration a un certain caractère révolutionnaire. Il n'y a pas eu d'arrestations dans les casernes.

La commission des sous-préfets a reçu communication d'une proposition supprimant les préfectures et conférant aux sous-préfets tous les pouvoirs préfectoraux. Elle a continué l'examen de la proposition Colfavru, sur la réforme administrative. Le ministre sera tenu de choisir les conseillers de préfecture parmi les lauréats des concours; les secrétaires généraux sont supprimés. Enfin, la commission a voté l'incompatibilité du mandat de conseiller cantonal et de conseiller général.

L'Union des gauches s'est montré partisan du scrutin de liste, mais elle veut attendre pour se prononcer l'avis des différents groupes.

Paris, 26 mars.

A la Chambre M. Bigot développe un amendement tendant à porter à 50 fr. par tête le droit d'entrée sur les bœufs.

L'amendement est repoussé. Le droit de 38 fr. par tête de bœuf, proposé par la commission, est adopté.

Par 264 voix contre 261, la Chambre a repoussé le droit de 25 fr. par tête de vache, et par 271 voix contre 227 a adopté celui de 20 fr. ainsi que le droit de 8 fr. sur les veaux, de 46 fr. sur les bœufiers, moutons et brebis.

M. Bigot propose un droit de 12 fr. par 100 kilos pour la viande abattue.

L'amendement est combattu par M. Rouvier et soutenu par M. Méline. Il est adopté par 297 voix contre 218.

Les articles 1, 2, 3 sont adoptés. Tous les amendements tendant à spécifier l'emploi des fonds provenant des nouvelles surtaxes sont retirés.

L'ensemble du projet est mis aux voix. L'ensemble du projet est adopté par 333 voix contre 214.

L'espionnage allemand. — D'après le *Cri du Peuple*, Ayrolles, employé du ministère de la guerre, récemment révoqué pour avoir eu des relations avec l'ambassade allemande, vient d'être arrêté.

Elections au Conseil général

Canton de Buchy (Seine-Inférieure)	
MM. de Civille, cons.	807 voix (élu)
Persac, républ.	627 —
Canton de la Flèche (Sarthe)	
MM. Grollier, républ.	2152 voix (élu)
Gandineau, cons.	1985 —
Canton de Soissons (Aisne)	
MM. Lecercle, cons.	1833 voix (élu)
Cailly, républ.	1599 —
Canton de St-Antonin (Tarn-et-Garonne)	
M. Cambe, républ., est élu contre M. Rons, cons.	

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie fera délivrer, à partir du mercredi

— Non, monsieur, j'avais pu m'accrocher aux barreaux en tombant, ce qui a amorti le coup.

— Il n'y a là que des présomptions! s'écria nerveusement M. de Grüber, des présomptions absurdes! Tout cela est ridicule!

— Taisez-vous, fit de nouveau son supérieur.

Puis s'adressant à Farandole, ce dernier lui demanda :

— Et l'autre tentative, quand a-t-elle eu lieu?

— Celle-ci a été plus sérieuse, fit le peintre. Elle m'a laissé des marques que M. le comte ne pourra pas nier... J'ai été huit jours entre la vie et la mort, et je ne suis pas remis...

— Que vous est-il arrivé?

— C'est en revenant de la Salpêtrière, où j'avais vu Marinette, qui n'est pas folle, je l'affirme de nouveau, avec laquelle je me suis entretenu près de deux heures, et qui m'a appris que le comte de Grüber n'était autre que l'ancien baron de Gerdach.

— Cela, je ne le nie pas, fit le père de Wilhelmine.

— N'in terrompez pas, dit l'ambassadeur.

— Nous avions fait des projets tous les deux pour sa délivrance, et je m'en revenais très satisfait de ma visite et plein d'espoir, quand, en traversant la Seine, deux hommes qui étaient embusqués sur un pont, se sont précipités sur moi et m'ont jeté à l'eau.

L'ambassadeur et le préfet étaient devenus très attentifs.

6 avril, des billets aller et retour à prix réduits, de Paris pour toutes les stations de son réseau au delà d'Étampes et de Dourdan et réciproquement, valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 12 avril.

La délivrance de ces billets reste soumise aux conditions générales du Tarif spécial A n° 9 (Billets d'aller et retour).

Belles actions. — M. le préfet du Lot vient d'adresser à M. Laur, vétérinaire départemental à Cahors, un témoignage officiel de satisfaction.

On se rappelle que M. Laur a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant, dans la soirée du 29 juin dernier, une vache affolée par le passage d'une retraite aux flambeaux, sur le boulevard Gambetta, à Cahors.

Anciens militaires. — Le président du Comité des anciens militaires non retraités du département du Lot a l'honneur d'informer les adhérents, que M. Renard, rapporteur de la commission d'initiative, a terminé son travail au sujet de notre pétition.

Ce rapport, avant d'être déposé sur le bureau de la Chambre, a été soumis à l'examen de M. le ministre de la guerre afin d'obtenir son assentiment.

La discussion de notre affaire ne peut pas tarder. La commission est favorable à nos réclamations, mais le gouvernement paraît disposé à n'accorder que des secours comme par le passé.

En présence de cette situation, et en vue de seconder les efforts de la commission, je ne saurais trop vous engager à faire immédiatement et collectivement, dans l'intérêt commun, de nouvelles démarches auprès des sénateurs de notre département afin de les gagner à notre cause.

Le président LEFORT.

Avis aux falsificateurs de vins.

— Le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de condamner à dix mois de prison un négociant en vins de Bègles, M. Balade, qui avait coloré, par addition de sulfo-fuchine, les produits de ses propres récoltes. Six barriques de colorant avaient été trouvées chez le prévenu.

Détail piquant : le commissaire de Bègles avait constaté le transport des colorants de la gare au domicile du marchand de vin par les traces laissées sur la route.

Les bons du Trésor. — Par décision du ministre des finances, en date du 26 mars 1887, l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé, ainsi qu'il suit, à partir du lundi 28 mars inclusivement :

A 10/0 pour les bons à trois mois; à 1/2 0/0 pour les bons de 4 à 11 mois; à 2 0/0 pour les bons à un an.

Les droits des communes. — Le conseil d'Etat a continué, en assemblée générale, la discussion du projet de code rural.

Il a adopté notamment des dispositions donnant aux maires des communes rurales : 1° le droit d'ordonner la visite des fours et cheminées des maisons isolées de moins de 100 mètres et de faire ramoner, réparer ou démolir ceux dont l'état constituerait un danger; 2° celui de pres-

— Cela est plus grave, murmura le premier.

— Comment se fait-il, dit le second, que vous n'avez pas porté plainte?

— C'est la première fois que je sors.

— Vous soupçonnez le comte de Grüber d'être un des deux hommes? demanda l'ambassadeur.

— Je ne me connais pas d'autre ennemi, répondit le peintre.

— L'accusation est sérieuse, réfléchissez, fit encore le fonctionnaire.

— Je suis sûr que c'est lui, répondit fermement Farandole.

— Vous le reconnaissez?

— Les hommes étaient déguisés; ils avaient de fausses barbes.

Le comte eut un sourire plein d'ironie.

— Demandez donc à l'homme, dit-il, quand l'événement s'est produit.

— C'est dans la nuit du 25 mars.

— Dans la nuit du 25 mars! reprit dédaigneusement le comte. Vous voyez bien que cet homme ne sait pas ce qu'il dit. Il y avait justement bal à l'ambassade d'Allemagne, et je n'ai pas quitté le bal de la nuit.

— Je m'en souviens, en effet, murmura l'ambassadeur.

Le comte fit un geste de triomphe.

— Tout cela est la suite, reprit-il, d'une cabale montée contre moi... On me hait en France. On voudrait me perdre. Mais des preuves? Peut-on fournir des preuves de ce qu'on avance?

Il marcha sur Farandole, l'air menaçant.

— Des preuves! montrez-moi des preuves!

crire la réparation ou la démolition des bâtiments et murs situés en dehors des voies publiques communales, qui compromettraient la sécurité des personnes, insistant à cet effet une procédure d'expertise et des voies de recours, et créant au profit de la commune un privilège pour le remboursement de ses dépenses, dans le cas où les travaux auront été exécutés d'office.

Duel. — A la suite d'une polémique de personnalités, une rencontre au pistolet a eu lieu, dimanche, entre M. Castagné, directeur de l'Avant-Garde et M. J. Ribès, rédacteur au Clairon. Une balle a été échangée sans résultat.

Figac. — Vendredi, 25 du courant, le nommé Baquier, charpentier à l'Estang, faisait des travaux chez M. Coudere, pharmacien à Figac. Comme il procédait à l'enlèvement de la vieille charpente du toit, les planches cédèrent sous ses pieds et il fut précipité en bas de 8 à 10 mètres de hauteur.

On le transporta aussitôt chez lui. Ses blessures sont graves.

Sociétés d'éducation militaire. — Le ministre de la guerre vient de décider que les armes hors d'état de faire feu, et non munies de leurs siffonnettes, ainsi que les brassards hors de service, seraient mis à la disposition des Sociétés d'éducation militaire préparatoire. Ces armes seront délivrées moyennant un cautionnement de deux francs par arme.

Dans l'intervalle des exercices, elles seront déposées dans les mairies.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 7 mars 1887

Présidence de M. MALINOWSKI président

Présents à la séance :

MM. Laroussilhe, secrétaire général, Gary, secrétaire archiviste,

MM. Valette, Lebœuf, Gaillard, Bourrières, Girma, Valdigué.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose :

1° Le Journal de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude;

2° Feuille des jeunes naturalistes;

3° Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France;

4° Journal d'hygiène;

5° Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que la onzième session des Sociétés des Beaux-arts des départements qui devait avoir lieu à Pâques, vient d'être reportée à la Pentecôte. Les mémoires destinés à être soumis au Comité seront reçus jusqu'au 15 avril. Le programme du Congrès des sociétés savantes de la Sorbonne en 1887 est annexé à cette circulaire.

Il communique ensuite le programme des fêtes du 4^e centenaire de la réunion de la Provence à la France.

M. Girma dépose le n° 2 de la Revue du Cercle militaire contenant une notice sur le général Dellard Galisque, notre compatriote, et le récit du passage de la Linth par les nageurs de ce héros, capitaine, récit tiré de ses mémoires inédits.

M. le docteur Lebœuf dépose, au nom de M. Soulié, instituteur à Puycauvel, une brochure intitulée : *Mémoire sur l'empoisonnement par quelques espèces de cyllise*, par M. Cornevin.

M. Malinowski appelle l'attention des mem-

— Tout cela ne tient pas debout! Des échelles qu'on prépare! Des noyades! Des fausses barbes! Pourquoi, je vous le demande? Pour éloigner une mère de sa fille! si ce que cela a le sens commun?... Risquer sa situation? se compromettre!...

Le comte se démenait et s'agitait, éperdu, hors de lui.

L'ambassadeur fit un signe.

— Calmez-vous! dit-il. Si vous êtes innocent, nous le verrons bien, mais nous avons le droit de chercher la vérité...

Le comte se rassit en poussant un grognement sourd.

Dans le salon, l'émotion était à son comble.

Des cris d'horreur s'étaient élevés au récit des deux crimes dont l'ouvrier avait été l'objet. Maintenant on se regardait, ne sachant que penser...

C'était bien invraisemblable, l'histoire que venait de raconter cet inconnu.

Puis, qui était-ce? Comment se trouvait-il là?...

Wilhelmine se sentait défaillir au milieu de ces débats.

Quand Gaudru, profitant du désordre qu'avait produit l'entrée inopinée du peintre, il avait disparu.

L'abaissement de son fils s'était changé en un abaissement complet!

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

106

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

IX

UN NOUVEAU REVENANT

— Silence! fit durement l'ambassadeur. Laissez parler cet homme!

Le préfet de police s'était levé aussi, très attentif.

Le représentant de l'empire d'Allemagne s'adressa à Farandole.

— Qui vous a fait supposer que cette échelle avait été disposée pour amener votre chute?

— Tout!

— Tout, quoi?

— L'attitude de cet homme après l'accident, quand j'ai demandé à examiner l'échelle pour me rendre compte de ce qui l'avait produit.

— Il a refusé de vous la laisser voir?

— Elle avait déjà disparu.

— Mon domestique l'avait emportée pour la faire arranger, fit le comte d'un air méprisant.

— Vous n'avez pas été blessé? demanda l'ambassadeur à Farandole.

bres de la Société sur le gisement houiller dont le centre serait, d'après M. Vaysse, ingénieur des mines, entre Prendigne et Saint-Dau. « Il serait à désirer, dit-il, que des fouilles semblables à celles qui vont être faites aux environs d'Albi, fussent pratiquées dans les environs de Figeac. »

M. Valette, lit une série de documents concernant la ville de Lauzerte. Il est question d'une sédition populaire contre les prêtres assermentés, d'une lettre de Mgr d'Anglars, évêque constitutionnel du département du Lot, accordant la permission de donner la bénédiction dans la chapelle des pénitents bleus, enfin de violences exercées contre les enfants qui fréquentaient le catéchisme des prêtres constitutionnels. Tous ces faits se sont passés en 1792.

M. Bourrières commence la lecture d'un livre de raison écrit par un paysan des environs de Cahors, dans lequel nous relevons les faits suivants :

En 1764, ne pouvant loger la vendange, les propriétaires la faisaient manger aux bestiaux.

L'hiver de 1765-1766 fut extrêmement rigoureux. Cinq chemins carrossables furent établis du pont neuf au pont vieux. Deux arches du pont neuf s'étaient écroulées quelques années auparavant.

Une exécution par pendaison avait lieu à Cahors, le 5 mai, 1779 ; la corde cassa, et le condamné se trouva gracié par le fait.

Le 30 juillet, 1779 la foudre tomba quatre fois de suite sur le couvent des Mirepoises. Une sœur fut tuée et trois élèves blessées.

Une grande inondation eut lieu le 7 mars 1783.

Le 6 juin de la même année, la croix du père André renversée, quatre mois auparavant, fut plantée à Labarre sur l'emplacement de la chapelle St-Namphaise. Un brouillard qui dura un mois commença au mois de juin de cette même année.

Le 19 sept. 1783 un garde proposé aux tabacs frappa de son sabre un ouvrier qui travaillait à la réparation du Pont-Neuf. Il fut emprisonné. Ce fut l'occasion d'une lutte sanglante entre le peuple et les compagnons du garde. Ceux-ci, allèrent se réfugier à Lamaurinie, près Trespoux, dans la maison de M. Lezèret. Assiégés par le peuple et les cavaliers de la maréchaussée, ils se rendirent. Les uns furent pendus, d'autres condamnés aux galères et les autres bannis du royaume.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, Le secrétaire des séances, MALINOWSKI. J. GARY.

Incendie. — Ce matin, vers deux heures du matin, un commencement d'incendie s'est produit chez le sieur Delteil, limonadier à Saint-Georges. Le tocsin a réveillé notre population en sursaut et grâce aux secours promptement arrivés, on a été bientôt maître des flammes. Les dégâts ne sont pas importants et sont couverts par une assurance.

Tombola de la Fête de Charité

Voici la liste des numéros gagnants avec la désignation des objets gagnés dans la Tombola organisée par la Commission des Fêtes de charité :

- 276 Deux vases de Sèvres.
- 1076 Ménagère en Ruolz.
- 2057 Pendule bronze et candele bres.
- 2904 Service de table faïence Camaieu.
- 2843 Une coupe bleu Sèvres.
- 3541 Une coupe en cristal blanc (cerf).
- 3085 2 bouquets cristal blanc, monture argentée.
- 2399 Un sucrier bleu et métal.
- 4050 Un sucrier filigramme blanc.
- 80 Un panier à sucre verre rouge et orfèvrerie.
- 211 Un sucrier verre bleu et vigne argentée.
- 3435 Une pendule (éléphant).
- 4 Un service bleu.
- 4355 Un coussin velours brodé.
- 3003 1 assiette porcelaine chine montée sur bronze.
- 4065 Un buste Hypocrate en bronze vert.
- 1400 Un porte-monnaie et porte-carte (écaille).
- 386 Un médaillon avec échin.
- 4466 Un buste d'Arlequin (plâtre).
- 4186 Un service à bière (verre jaune).
- 4347 Un service à liqueur (verre blanc gravé).
- 1554 Un grand album photographique reliure riche.
- 232 Trois bouteilles Boutet.
- 4165 Trois bouteilles Boutet.
- 38 Un panier de truffes.
- 2616 Quatre lithographies encadrées.
- 3751 Douze bouteilles ou 1/2 bouteilles.
- 2043 Un tapis.
- 4265 Trois boîtes pâtés de lièvre.
- 2770 Deux bouteilles élixir.
- 97 Une paire souliers.
- 444 Une boîte fruits glacés.
- 4106 Deux bouteilles champagne.
- 2135 Une boîte fruits glacés.
- 192 Un thermomètre.
- 4313 Deux bouteilles Messine.
- 481 Deux bouteilles vieux Madère.
- 2714 Deux bouteilles Lutzy.
- 4120 Deux bouteilles Muscat.
- 3214 Deux bouteilles Muscat.
- 3704 Quatre bouteilles liqueurs.
- 3467 Trois conserves.
- 4810 Deux conserves.
- 1972 Une lampe abat-jour.
- 2305 Une suspension à fleurs.
- 937 Une lampe à réflecteur.
- 4623 Une confection.
- 911 Un châle.
- 2320 Un costume marin pour enfant.
- 377 Quatre volumes, œuvres de Molière.
- 3183 Un album Récits d'Alsace.
- 4205 Un album Hans.
- 2707 Un album, les Bûcherons.
- 2014 Un volume, Rochefort à Cayenne.
- 2121 Un volume, Nos Généraux.
- 807 Deux volumes, ignis, la guerre.
- 1913 Un volume, Sirasbourg.

- 1231 Un volume, l'amiral Courbet.
- 1532 Un volume, Histoire des Cuirassiers.
- 3767 Un compte grains.
- 3399 Deux bouteilles vin vieux.
- 3190 Deux bouteilles cognac.
- 3629 Trois boîtes conserves.
- 3458 Un rasoir.
- 905 Une conserve.
- 4319 Une paire de vases.
- 1919 Un album photographique.
- 414 Une pellerine d'enfant.
- 725 Douze cuillers à café.
- 747 Douze kroumirs.
- 94 Deux bouteilles de grolot.
- 3470 Une bouteille curaçao blanc.
- 3893 Une paire souliers d'enfant.
- 106 Un portrait-médaille de Victor-Hugo.
- 785 Une tabagie.
- 2688 Une boîte de parfumerie.
- 1320 Un polichinelle.
- 3610 Deux vases.
- 471 Un fichu.
- 3044 Un fouet.
- 2730 Un collier de chien.
- 2476 Un album photographique.
- 157 Un chandelier verre.
- 1375 Une bouteille liqueur.
- 3095 Une lampe.
- 2635 Une boîte teinture.
- 3051 Un porte-monnaie.
- 2145 Une camisole.
- 2749 Deux lampes à essence.
- 1877 Une bouteille à liqueur.
- 3512 Deux bouteilles de rhum.
- 2314 Une veilleuse porcelaine.
- 3884 Trois tablettes chocolat.
- 717 Une boîte sardines.
- 2580 Une boîte conserves.
- 4740 Une bouteille liqueur.
- 2978 Un fichu.
- 4050 Une bouteille cacao à la vanille.
- 1522 Un chauffe-pied.
- 2829 Une lampe.
- 3731 Un pot de montarde.
- 2562 Une paire de ciseaux.
- 1993 Une boîte ananas.
- 1487 Deux cadres chromos.
- 1230 Deux tablettes de chocolat.
- 2959 Une bouteille anisette Brizard.
- 2666 Deux paquets bougies.
- 410 Une cravate Lavallière.
- 4332 Un parapluie.
- 786 Une chaîne nickel et doublé.
- 3087 Un déjeuner porcelaine.
- 133 Une bouillotte.
- 3925 Une paire de vases.
- 521 Deux bouteilles alicant.
- 3202 Deux bouteilles liqueurs.
- 816 Deux bouteilles Bih.
- 1405 Un plateau verre.
- 4639 Une chaise en fer.
- 531 Un garde centre.
- 3817 Un porte-rideaux.
- 53 Une jupe laine.
- 3678 Une chemise avec boutons.
- 3961 Quatre chromos salle à manger.
- 699 Un gilet tricote.
- 275 Quatre chromos.
- 4946 Un pain de sucre.
- 605 Un chapeau d'homme.
- 3125 Un paquet de cigares.
- 1404 Quatre bustes plâtre.
- 3075 Armes de la ville, bois découpé.
- 2873 Deux vases plantes naturelles.
- 4034 Deux vases plantes artificielles.
- 3057 Masque en satin blanc.
- 3059 Bon pour un portrait (photographie Honoré.)
- 813 Un abonnement d'un an au *Clairon du Lot*.
- 1437 Deux tableaux salle à manger.

SOCIÉTÉ ANONYME

Le Crédit du Lot

Soivant délibération du conseil d'administration, en date du 17 mars courant, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société anonyme, le *Crédit du Lot*, se réunira le dimanche, 17 avril prochain, à dix heures du matin, au siège de la Société, rue du Lycée, n° 15.

Ordre du jour :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Comptes de l'exercice 1886 ;
- 3° Dividende ;
- 4° Renouvellement partiel du Conseil ;
- 5° Nomination d'un censeur pour l'année 1887.

AGRICULTURE

La taille de la Vigne. — Nous touchons au moment où tous les vigneron ont à tailler la vigne, chacun suivant les vieux usages, les uns avec la vieille serpe traditionnelle, les autres (la jeune France), avec le sécateur, cet instrument néfaste qui devait, d'après les anciens, causer la mort à toutes nos vignes. Il n'en a rien été fort heureusement ; mais la vigne bien souvent n'a pas été mieux taillée pour cela, et certainement nous préférons encore la serpe entre les mains d'un vigneron habile au sécateur d'un mauvais modèle, mal ajusté, mal aiguisé et mal propre, entre les doigts d'un vigneron qui ne sait pas du tout le parti que l'on peut tirer de cet excellent instrument, quand il est bien fabriqué et qu'on a eu le soin de le tenir en bon état. Trop peu nombreux, hélas ! sont ceux qui aiment toujours avoir en mains des outils de première marque, bien ajustés, propres et surtout bien affilés ; mais lorsqu'on en rencontre, on peut être certain que

ceux-là sont fiers de leur profession, qu'ils la connaissent bien et qu'on peut, en toute sécurité, leur confier la taille d'un vignoble. Ils savent par expérience, que, pour avoir une bonne serpe, un bon sécateur, il faut les payer le prix, et qu'en achetant à bon marché on paye toujours trop cher. Tant vaut l'outil du vigneron, tant vaut son ouvrage.

On ne saurait donc trop recommander, pour la taille de la vigne, les sécateurs de bonne fabrique et de bonne forme.

Le bon aiguisage du sécateur, comme de tous les petits outils de taille, doit se faire avec la pierre du levant trempée à l'eau : c'est la seule qui use vite et qui donne en même temps un poil très fin.

Les sarments de vignes atteintes du mildiou et non sulfatées. — Nous ne savons si tous les vigneron, au moment de taille, se rendront bien compte de l'état des sarments sur les vignes atteintes du mildiou, lorsqu'elles ont perdu plus ou moins complètement leurs feuilles dans le courant de l'été, avant que la pousse annuelle ait pu se lignifier ou s'aouïter. Dans tous les cas, il nous semble de plus haut intérêt d'examiner si, dans les mauvaises conditions d'aouïtement où se trouvent un très grand nombre de vignes traitées par le sulfate de cuivre, on devra les tailler dans les mêmes conditions qu'on le fait habituellement.

Il est de bonne règle en arboriculture, que la longueur de la taille et le nombre d'yeux laissés en coursons doit être proportionné à la vigueur de la plante. Si l'on jugeait l'état de vignes mildiouées par la longueur des pousses de l'année, on pourrait lorsqu'elles ne sont pas trop affaiblies par le phylloxéra, les croire dans leur vigueur à peu près normale ; mais si l'on examine de près l'état des sarments, on constate que le plus grand nombre est desséché par son extrémité et que ce dessèchement se produit trop souvent jusqu'aux yeux inférieurs qui, seuls, restent plus ou moins bien constitués pour fermer la taille de l'année. Dans ces conditions, il faut bien considérer que la vigne, arrêtée subitement dans sa végétation par la chute plus ou moins complète des feuilles, a éprouvé une perturbation générale, qui a eu d'une façon considérable à la constitution normale des sarments d'où devront naître les pampres qui vont porter la récolte de cette année-ci, et bien se pénétrer de cette idée que l'action plus ou moins désorganisée du phylloxéra venant s'ajouter aux ravages du mildiou, il est plus que probable que la prochaine végétation des vignes aussi gravement éprouvées sera maigre et chétive, et qu'en leur donnant la taille habituelle on leur donnerait le coup de grâce.

A notre avis, il ne suffira pas de laisser seulement à chaque souche un nombre d'yeux moindre qu'en temps ordinaire, mais on devra surtout au moment de l'ébourgeonnement, c'est-à-dire à l'époque où l'on pourra déjà se rendre compte de l'état d'affaiblissement plus ou moins grand des vignes, faire une suppression plus ou moins sévère de toutes les pousses inutiles, afin de ne laisser à chaque souche que le nombre de raisins qu'elle peut produire dans de bonnes conditions.

(Vigne Américaine.)

JURISPRUDENCE

1° Un membre de conseil de fabrique ou un conseil de fabrique a-t-il le droit de passer un marché gré à gré pour faire faire des réparations d'une somme d'environ 5000 francs à une chapelle appartenant à la commune, cette somme provenant de legs, collectes, loteries, etc., sans l'avis du conseil municipal ?

2° Ce travail ne doit-il pas être mis en adjudication d'après un devis régulièrement dressé ?

Réponse — Aux termes de l'article 42 du décret du 30 décembre 1809, le conseil de fabrique peut ordonner des réparations n'excédant pas cent francs dans les communes au-dessous de mille habitants, et deux cents francs dans celles d'une grande population. Lorsque les réparations excèdent la quotité ci-dessus, le conseil de fabrique doit faire dresser un état estimatif et procéder à l'adjudication au rabais ou par soumissions après trois affiches renouvelées de huitaine en huitaine.

Aucune grosse réparation ne doit d'ailleurs, être faite aux édifices religieux appartenant à la commune avant que le conseil municipal ait été consulté.

La direction des travaux et le maniement des fonds appartiennent à celui des deux établissements, commune ou fabrique, qui supporte la totalité ou la grande partie de la dépense.

BOURSE. — Cours au 28 mars.

3 0/0	80 60
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	84 50
1/2 0/0 ancien	104 00
1/2 0/0 1883	109 30

Dernier cours du 28 mars.

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	1,250 00
Obligations Orléans 3 0/0	388 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	310 50
Obligations Lombardes (jouissance)	307 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	346 00

N'hésitez pas !

De tous les remèdes indiqués dans les journaux, pour guérir les bronches des personnes de santé délicate, l'air pur et sain qu'on respire à Ronce-les-Bains (Charente-Inférieure) est le seul qui puisse être efficace.

Toute personne soucieuse de sa santé, toute mère de famille, ne doit pas hésiter à faire respirer à ses enfants, un air saturé, dans cette saison surtout, de la véritable sève de pin, mélangé à l'air salin de la mer.

Le remède est naturel.

Les autres, ne sont que des fabrications quelque fois dangereuses.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser :

Villa-Léontie (Ronce-les-Bains) et au bureau du *Journal du Lot*. Il sera répondu gratuitement.

9 Ans de souffrance. Maladie considérée incurable.

La Provisière, commune d'Obterre (Indre), le 25 juillet 1886. Ma mère souffrait de maux de tête et de battements de cœur ; elle avait aussi l'estomac embarrassé ; elle souffrait ainsi depuis neuf ans et on la considérait comme incurable. Depuis qu'elle prend des Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle est beaucoup mieux ; ses maux de tête et ses battements de cœur ont presque disparu. Meunier. Légalisation de la signature par la mairie.

L'humidité, le froid, les brouillards nous exposent aux rhumatismes, aux névralgies, aux accès fébriles ; pour combattre ces indispositions, le sulfate de quinine, ce roi des toniques, est l'arme la plus puissante. Malheureusement il est souvent acheté à des sources étrangères et les préparateurs de pilules, capsules, cachets, peuvent devenir les victimes inconscientes de la fraude, comme l'a été jadis une grande administration de Paris. Mais en demandant à votre pharmacien les capsules de quinine de *Pelletier*, l'auteur de cette grande découverte, vous êtes certain d'avoir un produit irréprochable que l'on fournit aux hôpitaux, à la guerre, à la marine.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 373, Rue Saint-Honoré.

Le **ROBBOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. Par ses propriétés aperitives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommies, Eucostoses, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofule* et la *Tuberculose*. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmen, 102, r. Richelieu, Succ^e de BOYVEAU-LAFECTEUR.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

La dame Françoise Vizié, sans profession, épouse du sieur Jean Rigal, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée au lieu de Pirlé, commune de Maurooux, ayant M^e Jules Billières, pour avoué, A été séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean Rigal, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, Signé : J. BILLIÈRES.

